



Legend for cadastral parcels and urbanization levels:

- Parcelle cadastrale / immeuble (1)
- Parcelle / immeuble en réalisation (2)
- Délimitation du degré d'utilisation du sol

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées:

- HAB-1: Zones d'habitation 1
- MIX-1: Zone mixte villageoise
- MIX-2: Zone mixte rurale
- BEP: Zones de bâtiments et d'équipements publics
- BEP-rc: Zones de bâtiments et d'équipements publics - réseau de chaleur
- ECO-1: Zone d'activités économiques communale type 1
- COM: Zone commerciale
- JAR: Zone de jardins familiaux

PAP-NQ / ZAD - Référence du Schéma directeur

PAP-NQ / ZAD - Démonstration de la compatibilité entre les deux plans

RECs max: CUS max: CSS max: DL max: (min)

RECs max: CUS max: CSS max: DL max: (min)

Zone verte:

- AGR: Zone agricole
- PARC: Zone de parc public
- FOR: Zone forestière (3)
- VERD: Zone de verdure

Zones superposées:

- PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zone d'aménagement différé
- Zone de servitude "urbanisation"
- CE: Servitude urbanisation - cours d'eau
- CV: Servitude urbanisation - coulée verte écologique
- EN: Servitude urbanisation - éléments naturels
- IP-1: Servitude urbanisation - intégration paysagère
- So: Servitude urbanisation - stationnement à ciel ouvert
- Ss: Servitude urbanisation - stationnement à ciel ouvert
- Bois: Servitude urbanisation - bois

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives:

- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- à la protection de l'environnement
- à l'aménagement du territoire
- POS: Paysages (POS):
- à la préservation des grands ensembles paysagers (GEP)
- à la gestion de l'eau
- Zone inondable - HO10 (r)
- Zone inondable - HO100 (r)
- Zone inondable - HO extreme (r)
- ZPS: Zones protégées par règlement grand-ducal (r)

Indications complémentaires (à titre indicatif):

- Biotope protégé (relatif non exhaustif) (11)
- Habitats d'espèces protégées (Art. 17) (relatif non exhaustif) (12)
- Sites de reproduction et aires de repos d'espèces intégralement protégées (Art. 21) (relatif non exhaustif) (13)
- Courbes de niveau, équidistance 5 m (2)

Limites de la commune

Limites du pays

Fond de plan: Administration du Cadastre et de la Topographie, Plan cadastral numérique (PCN) - Exercice 2019

(1) Administration du Cadastre et de la Topographie, Plan cadastral numérique (PCN) - Exercice 2019
(2) Mise à jour PCN Biekeréch et ZB
(3) Base de Données Topo-Cartographique (BD-TG) - Administration du Cadastre et de la Topographie, 2015; les forêts ont été partiellement adaptées à Zeyen-Baumann
(4) Inventaire des sites et monuments nationaux, novembre 2012 et janvier 2013 (modifié suite à l'avis de la CEN en mars 2013)
(5) Plan de Développement Durable et des Infrastructures - Département de l'Environnement, Zones Nature 2000, octobre 2022
(6) Ministère du Développement durable et des Infrastructures - Département de l'Environnement, Zones Nature 2000, octobre 2022
(7) Réglementation régionale de la protection de la nature (RPPN), 2017
(8) Inventaire national du patrimoine architectural - INPA (liste des immobiles et objets bénéficiant d'une protection nationale) établi au 27 décembre 2022
(9) Mémorandum A/9529 du 10 octobre 2018 portant création des zones de protection de ces certains sites d'eau souterraine
(10) Cadre des biotopes protégés, Ministère du Développement Durable et des Infrastructures, 2017
(11) Inventarierung der geschützten Biotope in Irmen- und Ostrandbereich der Gemeinde Biekeréch, Zeyen-Baumann, 2008
(12) Décret relatif aux dispositions sur l'ordre et les fonds de l'ordre et le 10 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles

Plan d'aménagement général
approbation définitive octobre 2023



Vote du conseil communal le 3 avril 2023
Arrêté de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable en date du 4 octobre 2023, réf.: 53C/010/2020
Approbation de la Ministre de l'Intérieur en date du 10 octobre 2023, réf.: 53C/010/2020

Plan N° 02
échelle 1:25.500
octobre 2023

ZB ZEYEN BAUMANN
Zeyen-Baumann srl
9, rue de Steinfort
L-7254 Beredange
T +352 23 02 04
F +352 33 28 86
www.zeyenbaumann.lu

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ENVIRONNEMENT
GENÉRAL CIVIL

N